

Mandat d'expert-e aux examens Assistant-e socio-éducatif-ive (ASE)

1 Mission et rôle de l'expert-e

Évaluer selon la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et corrections des épreuves écrites) les prestations d'un·e candidat·e CFC ASE finaliste selon l'ordonnance de formation ASE.

L'expert-e est sollicité·e, selon ses disponibilités, durant les mois d'avril, mai et juin. Il·elle s'engage, au minimum, pour 3 jours complets ou 5 demi-journées en dehors des week-ends.

2 Profil

- Être au bénéfice d'un CFC ASE ou d'une formation équivalente.
- Avoir au minimum 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine du travail social.
- Avoir une expérience confirmée dans le suivi d'apprenti·e.
- Être en emploi dans le canton de Vaud et obtenir l'accord de son employeur.
- Être formateur·trice en entreprise (FEE) représente un avantage certain pour l'exercice du mandat.

3 Formation

- Deux jours de formation (cours gratuit) donnés à l'HEFP :
 - cours de base sur les compétences liées au rôle d'expert
 - cours spécifique sur la procédure de qualification des ASE

Une attestation fédérale certifie le mandat d'expert.

4 Rémunération et défraiements

Journée de formation	CHF 100.–
Expertise	CHF 150.– la demi-journée CHF 290.– la journée.
Déplacements	Formation et expertise : tarif CFF en 2 ^e classe TPP => CHF 0.70/km.
Frais de repas	CHF 20.–

5 Demande de renseignements et envoi des dossiers de candidature

Commission de qualification des ASE Vaud – postulation@ase-vaud.ch

Si vous correspondez au profil requis et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez remplir le document suivant : [téléchargez le formulaire de candidature](#)

Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets et répondant au profil recherché.

6 Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil ci-dessus ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la commission de qualification.